

Entraîneur provincial d'escrime FAQ

(Foire aux questions)

Comme le temps file, le conseil d'administration de FENB souhaite donner plus de détails sur la façon de planifier le développement du sport au Nouveau-Brunswick et sur la manière dont nous allons faire le meilleur usage possible de l'entraîneur provincial. Il y a beaucoup de préoccupations, et de parties intéressées. Si vous avez toujours des questions, veuillez communiquer avec nous en passant par la directrice générale/le directeur général de FENB.

Qu'est-ce que le P-EEP?

Le programme provincial d'embauche d'entraîneurs professionnels (P-EEP) est une subvention. C'est une manière pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick de soutenir le sport dans la province, incluant l'escrime.

Comment payons-nous pour cela?

Grâce à une subvention du gouvernement provincial, nous pouvons embaucher un entraîneur provincial dont le rôle est de développer l'entraînement et l'escrime dans la province. D'autres sports ont déjà un entraîneur provincial ou ont fait une demande de subvention pour en avoir un. FENB devra recueillir 15 000 \$ ou plus pour contribuer au salaire de cet entraîneur, qui s'ajouteront au 30 000 \$ que la province offre.

Qu'est-ce que cet entraîneur peut faire?

Le gouvernement provincial souhaite attirer des entraîneurs professionnels au Nouveau-Brunswick pour stimuler le développement du sport et créer un environnement où il est possible et raisonnable d'être embauché à temps plein en tant qu'entraîneur. Aussi longtemps que l'entraîneur provincial visera ces objectifs, nous bénéficierons du soutien du gouvernement provincial.

Pourquoi avons-nous besoin d'un entraîneur provincial?

Au Nouveau-Brunswick, il pourrait y avoir plus d'entraîneurs d'escrime, et plus d'athlètes. Un maître d'escrime peut aider nos entraîneurs actuels à améliorer leurs compétences et peut nous aider à développer de nouveaux entraîneurs. En plus, nous pouvons mettre nos ressources en commun et obtenir un entraînement très efficace en nous réunissant pour des camps d'entraînement.

Est-ce que l'entraîneur provincial ne devra développer que des athlètes de haute performance?

Non, l'entraîneur provincial doit nous aider à avoir de meilleurs escrimeurs et entraîneurs. Le fait d'avoir plus de résultats de niveau national est l'un des objectifs du

programme P-EEP, mais ce n'est pas le seul objectif. À notre avis, se concentrer uniquement sur quelques escrimeurs qui sont prêts à concourir sur la scène nationale ne servirait pas très bien nos membres. Au lieu de cela, nous voulons construire une base solide d'où nos escrimeurs de compétition proviendront. Le terme « haute performance » en développement du sport réfère au plus haut niveau de réussite sportive. Les athlètes qui concentrent tout leur entraînement sur un succès au championnat du monde ou aux Jeux olympiques sont des athlètes de haute performance.

Qu'en est-il du « développement des entraîneurs » ?

FENB reconnaît qu'il s'agit d'un secteur qui, actuellement, ne bénéficie pas de suffisamment de soutien, et nous y remédions si nous recevons la subvention du programme P-EEP. FENB propose l'utilisation d'une série de camps d'entraînement au cours de l'année pour donner la chance à nos entraîneurs de parfaire leurs compétences. En travaillant avec un maître d'escrime, en accédant à plus d'escrimeurs et en collaborant avec les autres entraîneurs de la province, FENB espère donner à nos entraîneurs de belles occasions de se développer.

Devons-nous « centraliser » notre entraînement ?

Le programme P-EEP ne nécessite pas que le développement du sport soit centralisé. Même si la centralisation peut être très bénéfique pour un groupe d'athlètes de compétition, cela ne représente pas la situation actuelle de l'escrime au Nouveau-Brunswick. L'entraîneur provincial se déplacera d'un endroit central aux principaux centres d'escrime de la province afin de s'assurer que toutes les régions ont suffisamment de temps avec lui. En offrant des camps dans différentes régions, nous réduirons le fardeau financier et les problèmes liés au temps des escrimeurs de la province.

Et si nous embauchions un entraîneur étranger? Va-t-il savoir comment nous nous entraînons? (CS4L, LTAD)

L'entraîneur embauché en tant qu'entraîneur provincial peut très bien être d'un autre pays, et peut ne pas être familier avec nos modèles de développement des athlètes. Les détails de ces modèles seront discutés avec le candidat et on lui dira clairement que le fait d'adhérer aux modèles de développement est une exigence du poste. Comme ces programmes continuent à être élaborés et modifiés pour s'aligner au modèle ACSV/DLTA de la FCE, FENB peut vous assurer que nous continuerons à fournir l'information à l'entraîneur pour qu'il puisse s'aligner avec le modèle Au Canada, le sport c'est pour la vie (ACSV).

Est-ce que le nouvel entraîneur aura une certification (PNCE)?

Plusieurs pays du monde offrent différentes formes de certification aux entraîneurs et aux maîtres. La FCE est disposée à accepter des certifications étrangères (particulièrement européennes) comme équivalentes aux titres de compétences du

Canada. FENB travaillera avec l'entraîneur provincial qui sera embauché et avec la FCE afin de s'assurer que ses certifications correspondent aux niveaux canadiens. Tout entraîneur non canadien devra travailler avec la FCE pour acquérir les certifications du PNCE.

Quelles compétences devra posséder l'entraîneur provincial?

FENB estime qu'il est important de trouver une personne qui peut développer autant les entraîneurs que les escrimeurs à divers stade de développement. Pour le moment, nous ne cherchons pas un entraîneur de haut niveau qui se consacrerait uniquement à produire des champions nationaux. Tous les entraîneurs ne sont pas spécialistes de tous les domaines, mais tous les maitres d'escrime possèdent un peu d'expérience dans l'éventail des compétences que possède un entraîneur. Nous cherchons à embaucher la personne la plus compétente dans tous les domaines qui, selon nous, sont importants.

L'entraîneur provincial sera spécialiste de quelle arme?

FENB est à la recherche d'un maitre d'armes. Les entraîneurs formés à ce niveau ont de l'expérience pour toutes les armes. Toutefois, FENB comprend que, généralement, les entraîneurs se spécialisent dans une arme particulière et, au cours du processus d'embauche, nous considèrerons chaque candidat. FENB comprend que le fleuret est l'arme la plus souvent enseignée et l'arme la plus utilisée en escrime dans la province. Toutefois, nous avons de nombreux athlètes pour les trois différentes armes.

Pourquoi nous concentrons-nous sur les camps d'entraînement au lieu de pratiques dans les clubs ou de leçons privées?

Les camps d'entraînement ont lieu dans différentes régions afin de donner aux escrimeurs la possibilité de s'entraîner sans engager de dépenses de déplacement. En réunissant nos entraîneurs et nos escrimeurs, nous voulons minimiser le cout total pour tous les membres de FENB. FENB n'a pas l'intention de forcer les escrimeurs à se déplacer toutes les fins de semaine, pour tous les camps d'entraînement. Ils peuvent participer aux camps qui leur conviennent quand cela leur convient. Toutefois, en offrant des camps dans chaque région, tout le monde a la possibilité de s'entraîner près de chez eux. Les escrimeurs qui souhaitent avoir plus de séances d'entraînement peuvent également prendre part aux camps offerts dans les autres régions. En revanche, lorsque notre entraîneur provincial précédent se déplaçait pour des pratiques régulières, c'était souvent un très mauvais usage de son temps. De même, les athlètes qui se déplacent régulièrement pour des pratiques au cours de la semaine passent autant de temps, sinon plus, sur la route qu'ils n'en passent à s'entraîner. Nous souhaitons éviter ce genre de scénario autant que possible.

Pourquoi les camps ont-ils lieu dans différentes régions? Je ne veux pas me déplacer toutes les fins de semaine.

Ces camps sont optionnels. La présence des escrimeurs n'y est pas obligatoire. Les camps ont lieu dans différentes régions afin de donner à tous les escrimeurs, même

ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se déplacer, la possibilité de participer à un certain nombre de camps chaque année. L'entraîneur provincial, et le programme d'aide, essaiera d'offrir aux escrimeurs autant d'occasions possibles de s'entraîner.

Pourquoi est-ce que mon entraîneur doit se déplacer?

On ne s'attend pas à ce que tous les entraîneurs participent à tous les camps. Nous offrons simplement l'occasion aux entraîneurs d'y participer s'ils le souhaitent. FENB ne souhaite ni se mêler des intérêts des clubs ni interférer sur leurs pratiques régulières. Si l'entraîneur d'un club décide de ne pas participer à un camp, c'est sa décision. Si l'entraîneur ou le club pense que ça ne leur apportera rien de travailler avec l'entraîneur provincial, c'est leur décision.

Quelle est l'utilité ou la valeur de ces camps pour les escrimeurs? Et pour les escrimeurs de compétition?

Chaque camp se concentre sur un niveau particulier du DLTA, garantissant ainsi que les escrimeurs du groupe seront à peu près au même niveau et que l'entraînement sera significatif. Ce sera le rôle de l'entraîneur provincial d'élaborer les programmes adéquats pour chaque camp pour assurer que l'entraînement reçu par chaque groupe est adéquat. Étant donné notre population actuelle d'escrimeurs et la façon dont nous gérons les camps actuellement, nous devons continuer à regrouper des escrimeurs qui sont de différents niveaux. Idéalement, avec plus de camps, nous pourrions mieux cibler les besoins de chaque groupe d'escrimeurs en indiquant le niveau de compétences attendu. Les escrimeurs de compétition bénéficieront grandement du contact avec les autres escrimeurs de compétition de la province.

On dirait que ça va couter beaucoup d'argent...

Nous comprenons que, pour une saison, c'est beaucoup d'argent pour les familles, mais nous ne nous attendons pas non plus à ce que tous les membres d'une famille participent à tous les camps. En plus, comme mentionné précédemment, ces camps d'entraînement ne sont pas obligatoires. Ils donnent aux escrimeurs plus d'occasions de s'entraîner et de travailler avec l'entraîneur provincial et les autres athlètes. Chaque famille devra décider à combien de camps leur enfant ou leur famille participera. Le coût de ces camps sera compensé autant que possible par les frais d'adhésion réguliers de FENB que tous les escrimeurs paient. En ce qui concerne le coût pour financer le salaire de l'entraîneur provincial, nous avons pris cela en considération et l'avons prévu dans notre proposition au gouvernement.

Pourquoi réduisons-nous l'accent sur les déplacements pour participer à des compétitions à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?

Le CA a indiqué qu'un plus petit budget sera assigné pour les déplacements de l'entraîneur provincial aux compétitions nationales et internationales. Toutefois, c'est important de considérer les coûts élevés associés au fait de l'envoyer aux compétitions nationales. L'entraîneur est là pour aider les athlètes à performer. Actuellement, le CA

pense que trop peu d'athlètes du Nouveau-Brunswick sont en situation de pouvoir performer à ce niveau. Dans ce cas, le cout pour envoyer l'entraîneur aux compétitions à l'extérieur du Nouveau-Brunswick est trop élevé considérant le nombre d'escrimeurs qui pourraient en bénéficier. Cela ne veut pas dire que l'entraîneur ne devra pas aller à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Toutefois, les déplacements seront au cas par cas : le CA et l'entraîneur provincial détermineront si le déplacement en vaut la peine.